

Membre d'équipage technique service médical d'urgence par hélicoptère

RNCP24800 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	331, 311
Code(s) ROME	N2101, J1301, J1303, K1705
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	03/12/2020

Certificateur(s)

ASS CASTEL MAUBOUSSIN · SIRET : 42932504600028

Association Castel Mauboussin (ACM)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce personnel assigné à un vol SMUH (Service Médical d'Urgence par Hélicoptère), couvre la mission aéronautique d'assistance au pilote ainsi qu'une mission d'assistance aux équipes sanitaires, et ce en respectant les modes opératoires ainsi que les consignes de sécurité propres au travail à réaliser, mais aussi aux conditions d'exploitation du client.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Pour ce faire, il doit posséder :

- les compétences nécessaires d'assistance au pilotage mais aussi à l'utilisation des outils de navigation et de radiocommunications dont il a la charge sous la responsabilité du pilote de l'appareil qui reste seul « maître à bord ».
- les compétences nécessaires à sa participation dans la prise en charge d'un patient au sein d'une équipe médicale et les moyens d'hygiène, de désinfection et de stérilisation requis par les protocoles..

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Transport Aérien Public, et vols SMUH.

Deux possibilités d'employeurs :

Ø établissement de santé : statut de la fonction publique hospitalière

Ø compagnie aérienne de type PME (50 à 200 personnes employées en général)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Membre d'équipage technique de service médical d'urgence

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Afin de sécuriser les vols SAMU (Service Médical d'Urgence par hélicoptère), l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne demande, via la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), à tous les exploitants d'hélicoptères sanitaires, souhaitant garder leur « autorisation SMUH », de se mettre en conformité, d'ici octobre 2014, avec les nouvelles règles européennes :

- Avis n° 04/2011 de l'agence de sécurité européenne du 1er juin 2011 relatif à un règlement de la Commission établissant les modalités d'exécution pour les exploitations aériennes
- Arrêté du 21 mars 2011 relatif aux conditions techniques d'exploitation d'hélicoptères par une entreprise de transport aérien public (OPS 3)
- Arrêté du 10 août 2011 relatif à la formation initiale des membres d'équipage technique de service médical d'urgence par hélicoptère (SMUH) et des membres d'équipage treuillistes (HHO).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 894 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en services aux personnes (46 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement · tension 2/5 (Faible) J5X40 — Agents d'exploitation du transport · tension 3/5 (Modérée) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X91 — Personnels techniques navigants de l'aviation · tension 2/5 (Faible) T4X61 — Agents de service hospitaliers · tension 2/5 (Faible) V0X60 — Aides-soignants · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	86 678
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement J5X40 — Agents d'exploitation du transport J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X91 — Personnels techniques navigants de l'aviation T4X61 — Agents de service hospitaliers V0X60 — Aides-soignants

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Jury de certification à l'issue d'un parcours de formation est composé d'au moins cinq et jusqu'à sept personnes, dont la qualité est mentionnée ci-dessous:

- représentants d'ACM (responsable formation et organisme certificateur)
- représentant des professionnels exploitants
- représentant d'un organisme de formation extérieur (AFPA – GRETA)
- représentant des assistants de vol salariés
- représentant Aviation d'Etat

- représentant ANSMUH
- Médecin urgentiste - SMUH

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury VAE est composé d'au moins quatre personnes, dont la qualité est mentionnée ci-dessous:

- représentant des professionnels exploitants
- représentant des assistants de vol salariés
- représentants d'ACM
- Médecin urgentiste - SMUH

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 03/12/2020

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24800/>